



FAQ professionnels de santé

Questions/Réponses vaccination anti-covid
à destination des professionnels de santé de Nouvelle-Aquitaine
(au 08/01/2021)

Quels sont les objectifs de la stratégie vaccinale anti-covid?

Le premier objectif de la vaccination, est de **faire baisser le nombre des formes graves et décès de COVID19, éviter la saturation du système de santé** et favoriser le retour à une vie normale. Deux catégories de personnes sont donc à vacciner en priorité : les résidents d'EHPAD qui représentent 1% de la population française mais 1/3 des décès dus aux COVID19, et les professionnels de santé de plus de 50 ans ou considérés « à risque » de développer une forme grave de la maladie.

Un élargissement des publics à vacciner est déjà prévu à compter du 18 janvier (voir la question « Qui peut se faire vacciner ? » ci-dessous).

Quels sont les arguments en faveur de la vaccination ?

- Etre vacciné permet de **se protéger** contre une maladie qui peut tuer.
- Les tests sur les volontaires ont montré que le vaccin était à la fois sûr et efficace : à ce stade le vaccin Pfizer-BioNTech est efficace à **95 % sur la réduction du nombre de cas COVID19 symptomatiques**, y compris les formes graves.
- Le vaccin actuellement utilisé a été **autorisé par l'Agence européenne du médicament**. Les vaccins à ARN ont fait l'objet de recherches depuis plus de 20 ans. Leur sécurité a été par ailleurs montrée lors de l'utilisation chez des patients atteints de cancer.
- La **balance entre le bénéfice attendu de la vaccination et le risque** d'un effet secondaire est **très favorable**.

Qui peut se faire vacciner pour l'instant en Nouvelle-Aquitaine ? (début janvier 2021)

- Les **personnes âgées** hébergées en EHPAD et USLD ou séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation (SSR),
- **Les personnes vulnérables en situation de handicap** hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisées,
- **Tout professionnel (y compris administratif) exerçant dans le milieu de la santé, du social, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile ayant plus de 50 ans et/ou étant considéré comme personne à risque.**

Cette cible est élargie progressivement. Elle concernera les personnes âgées de plus de 75 ans dès le 18 janvier.



FAQ professionnels de santé

Où se faire vacciner ?

Pour éviter leur déplacement, les personnes âgées hébergées ou séjournant en établissement sont vaccinées **au sein de l'établissement** après recueil de leur consentement et consultation médicale.

Un **centre de vaccination dédié dans un premier temps aux professionnels** énumérés ci-dessus, est ouvert dans la plupart des Centres hospitaliers et cliniques privées de Nouvelle-Aquitaine. Ces centres ont pour mission de **vacciner les professionnels de leur propre établissement ainsi que ceux des autres structures et des professionnels libéraux de leur territoire. Ils accueilleront progressivement les autres publics prioritaires.**

La liste des centres de vaccination est disponible et actualisée sur le site www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Que sait-on de l'efficacité du vaccin Pfizer-BioNTech actuellement disponible ?

Les essais cliniques ont montré que ce vaccin est efficace à 95% sur la réduction du nombre de cas symptomatiques assure **une protection de 95% contre la COVID19**, y compris les formes graves. C'est compte tenu d'une excellente balance bénéfice risque que la vaccination est recommandée. **La protection débute 12 jours après la première dose** tout en sachant que l'injection d'une **seconde dose** est indispensable.

Le vaccin présente-t-il des effets secondaires identifiés ?

Le vaccin peut entraîner quelques **signes généraux bénins dans les 48 premières heures après la vaccination**, signes qui peuvent être observés habituellement avec d'autres vaccins : douleur, gonflement ou rougeur au niveau de l'injection, maux de tête, fatigue, frissons, courbatures, douleurs articulaires passagères, fièvre d'intensité légère à modérée. L'ensemble de ces symptômes se résolvent en quelques jours. L'administration de paracétamol peut être proposée.

De **très rares accidents d'anaphylaxie** ont été observés dans les minutes suivant l'injection. Il est donc nécessaire de détecter les personnes à risque et de disposer sur place d'adrénaline injectable.

La vaccination sera-t-elle précédée par une consultation médicale ?

Oui. Les personnes prioritaires se verront proposer, en amont de la vaccination, **une consultation médicale. Il s'agira de vérifier l'état de santé de la personne, d'éventuelles contre-indications, de lui donner toutes les informations nécessaires, et recueillir son consentement** à la vaccination. Cette consultation médicale pourra être immédiatement suivie de la vaccination.



FAQ professionnels de santé

Quelles sont les questions qui seront posées avant la vaccination ?

Un questionnaire très simple vise à vérifier que le patient peut être vacciné normalement. Les questions en résumé sont les suivantes :

- « Avez-vous eu le Covid au cours des 3 derniers mois ? »
- « Avez-vous été vacciné contre la grippe ces 3 dernières semaines ? »
- « Souffrez-vous d'allergies graves ? »
- « Avez-vous de la fièvre ou d'autres symptômes ? »
- « Avez-vous été en contact avec un cluster très récemment ? »

Si la réponse est « oui » à l'une de ces questions, alors le médecin conseillera au patient d'attendre avant de se faire vacciner. Dans la plupart des autres situations, la vaccination sera possible.

Le vaccin est-t-il obligatoire ?

Non, même s'il répond aux exigences de sécurité sanitaire et qu'il est une arme indispensable contre le virus, la vaccination n'est obligatoire et **relève du libre choix des patients**.

La vaccination sera-t-elle gratuite ?

Oui. La vaccination sera **gratuite** pour tous.

Faudra-t-il toujours porter un masque une fois vacciné ?

Oui. Les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais, en l'état des connaissances, pas la contagiosité. On devra donc **continuer de porter un masque**.

Quel sera le rôle du médecin généraliste dans la stratégie vaccinale ?

Le médecin généraliste sera au cœur du dispositif, en particulier le médecin traitant. Cela d'autant plus à partir de la livraison des vaccins qui pourront être conservés de manière habituelle. Chacun devra pouvoir se faire vacciner par un professionnel de santé à côté de chez lui, qu'il connaît, et en qui il a confiance.

Les médecins généralistes peuvent dès à présent être mobilisés sous forme de vacataires dans les centres de vaccination.



FAQ professionnels de santé

Comment sera suivie l'évolution du nombre de personnes vaccinées ?

Pour assurer une traçabilité de la vaccination, les autorités sanitaires, en lien avec la CNAM, ont développé « **Vaccin Covid** » un **téléservice qui permettra aux professionnels de santé d'enregistrer la traçabilité** de la consultation de prévacination et de la vaccination.

Qui sera responsable en cas d'effets secondaires graves ?

L'article L 3131-15 offre aux personnes vaccinées contre la COVID19 comme aux professionnels de santé la même sécurité que celle qui est prévue pour les vaccinations obligatoires.

Cela signifie qu'en cas de problème, les personnes vaccinées pourront voir réparés leurs dommages par **la solidarité nationale à travers l'Office nationale d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM)** sans avoir à prouver de faute ou de défaut du produit.

La responsabilité des médecins ne pourra pas être engagée (sauf faute caractérisée) au motif qu'ils auraient délivré une information insuffisante aux patients sur les effets indésirables méconnus à la date de vaccination. En outre, pour qualifier une éventuelle faute caractérisée, le juge tiendrait compte de l'urgence qui préside au déploiement des vaccins ainsi que les circonstances.

En savoir + sur ...

La surveillance des vaccins COVID (pharmacovigilance)

Comment seront surveillés les vaccins contre la COVID ?

Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre la COVID-19, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) met en place un dispositif spécifique de surveillance renforcée des effets indésirables des vaccins anti-Covid-19 sur le territoire français. Ce dispositif s'intègre dans [le plan de gestion des risques](#) coordonné par l'Agence Européenne des Médicaments (EMA).

En collaboration avec les centres régionaux de pharmacovigilance, une enquête sera menée pour surveiller en temps réel le degré/profil de sécurité des vaccins. En complément, des études seront conduites sur l'ensemble de la population ciblée par la vaccination afin de mesurer les risques de survenue d'évènements indésirables graves à la suite de la vaccination.

Sur signalement-sante.gouv.fr, les professionnels de santé ou les usagers pourront signaler tout effet indésirable à la suite d'une vaccination. Un comité de suivi hebdomadaire vaccins COVID-19 suivra les



FAQ professionnels de santé

actions mises en place dans le cadre du dispositif renforcé de surveillance. A l'issue de chaque comité de suivi, l'ANSM publiera sur son site internet le rapport de pharmacovigilance, les chiffres clés et les résultats.

Des études pharmaco-épidémiologiques mises en place par le GIS EPI-PHARE (ANSM-CNAM) permettront de mesurer les risques de survenue d'événements indésirables post vaccinaux graves à l'échelle de l'ensemble de la population en France. Grâce à la mise en œuvre d'études basées sur une approche populationnelle comparative, les informations qui en seront issues seront complémentaires de celles obtenues par le système de pharmacovigilance.

Des cohortes observationnelles et des études mises en place par l'INSERM viseront à approfondir les connaissances et évaluer l'impact, en vie réelle, de la vaccination COVID-19, plus spécifiquement sur l'infection et la gravité de la maladie, les séquelles, la capacité à provoquer une réponse immunitaire suffisante, les événements indésirables et l'acceptabilité de la vaccination. Elles permettront également de comparer l'impact de la vaccination en fonction des vaccins reçus et de la population vaccinée.

Enfin, un suivi de l'efficacité vaccinale sera mis en place par Santé publique France, en lien avec les centres nationaux de référence (CNR).

La finalité du système d'information « Vaccin Covid » est notamment la mise à disposition de données permettant la sécurité vaccinale, la pharmacovigilance, et plus largement le suivi statistique de la campagne de vaccination.



informations & lieux de vaccination
nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr